

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCES SpF, ECDC)

France : à 16h, **285 cas** dont **73 nouveaux**.

Cas totaux : 93 076 cas, 12696 (+2294) hors Chine.

Décès : 3202 (+78) : Chine 2983, Italie 80, Iran 77, Corée du Sud 32, Etats-Unis 9, Japon 6 (+6 du Diamond Princess), Philippines 1, Taiwan 1, Australie 1, Thaïlande 1, Saint Marin 1 et **France 4**.

Nouveaux Pays touchés (OMS) : Andorre, Jordanie, Lettonie, Maroc, Portugal, Arabie Saoudite, Sénégal, Tunisie.

Bilan OMS du 03/03 : **72 (+8) pays touchés**

ANALYSE DU RISQUE :

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2**.

Mise à jour OMS (28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

DEFINITION DE CAS FRANCE (03/03) : formulation « signes de détresse respiratoire aiguë » modifiée.

ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS (03/03) (SpF) : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne, **Piémont**), Iran.

MESURES DE GESTION EN FRANCE

Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr
01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

STRATEGIE

Passage au stade 2 le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.

ETAT DES CONNAISSANCES SUR SARS-CoV-2

Origine : probablement animale.

Période d'incubation : 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.

Symptômes : fièvre, toux, myalgie, fatigue.

Guérison : env. 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.

Proportion de cas asymptomatiques : **estimée à 1%**

Taux de reproduction du virus (R0) : > 2 voire 3

Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire : 4,4-7,5 jours.

Taux de létalité : **3,4%**

COMMUNICATION / MEDIA :

CP sur les modalités d'arrêts de travail.

Pr Jérôme Salomon invité BFM à 20h45.

Visibilité média en légère baisse, mais toujours le sujet le plus médiatisé.

Numéro vert ouvert 7/7 : 0 800 130 000

Extension des horaires : 24h/24

14 782 appels reçus aujourd'hui (point à 16h).

Bilan février : 123 955 appels reçus.



South China Morning Post

POINT DE SITUATION n°36

Epidémie de SARS-CoV-2

- NE PAS DIFFUSER -

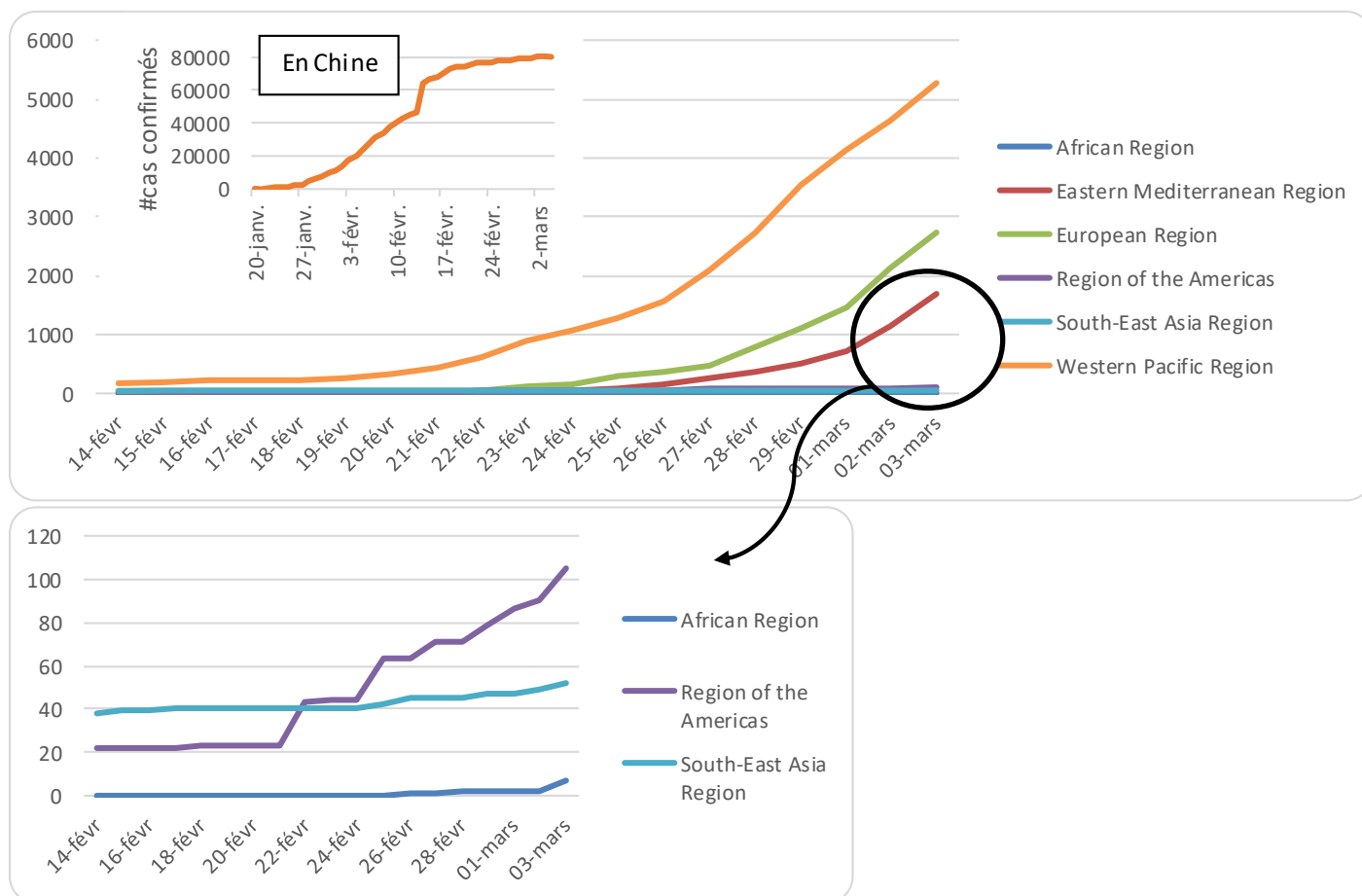
Nouvelles informations du 04/03

FRANCE	INTERNATIONAL
Bilan des cas	Nouveaux pays touchés
285 cas confirmés, dont 73 nouveaux cas en France 04/03 à 16h (5 cas en Guyane non comptabilisés à 16h). Parmi les 285 cas, 4 sont décédés. Identification de 4 clusters (cas groupés) : dans l'Oise, en Haute Savoie, dans le Morbihan et dans le Haut Rhin. La France est toujours le 2^e pays avec le plus grand nombre de cas confirmés en Europe, derrière l'Italie et devant l'Allemagne.	- Depuis le point de situation du 03/03, 8 nouveaux pays touchés : Andorre, Jordanie, Lettonie, Maroc, Portugal, Arabie Saoudite, Sénégal, Tunisie (données OMS du 03/03). - Sources ECDC & media : Pologne (1), Ukraine (1), Argentine (1), Chili (1).
Nouveaux cas	OMS
Nouveaux cas confirmés par région : 9 en Auvergne-Rhône-Alpes 3 en Bourgogne Franche Comté 4 en Bretagne 25 en Grand Est 6 en Hauts-de-France 1 en Nouvelle Aquitaine 2 en Occitanie 2 en Pays de Loire 3 en Provence-Alpes – Côte d'Azur 18 en Ile-de-France Total nouveaux cas confirmés au 03/03 à 16h : 73	- Transmission COVID-19 moins efficace que la grippe saisonnière. - Cas asymptomatiques : faible facteur de transmission. - COVID-19, affection plus sévère que la grippe saisonnière. 3,4% de décès parmi les cas confirmés (en général < 1% pour la grippe saisonnière) – 3,7% en Chine, 1,7% hors Chine. - Vingtaine de vaccins en développement.
Coordination interministérielle	Iran
Conseil de défense ce jour. Activation de la cellule de continuité économique au MEF.	586 nouveaux cas, 2922 au total. 15 nouveaux décès, 92 au total.
Mesures de gestion	Corée du Sud
- Nouvelle définition de cas de SpF et ajout de la région du Piémont en Italie dans les zones d'exposition à risque. - Définition en cours de la stratégie de réponse en phase 3.	516 nouveaux cas, 5328 au total. 4 nouveaux décès, 32 au total.
Expertise	Europe
- Fiche « gestion des prélèvements biologiques d'un patient suspect ou confirmé de COVID-19 » de la Société Française de Microbiologie (03/03). - Avis SF2H relatif aux masques chirurgicaux et FFP2.	Pays européens avec une transmission locale : Italie, Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Croatie, Grèce, Finlande, Danemark, Monaco (à confirmer), Saint Marin.
Perspectives	Allemagne
- Jeu 05/03 : - Point téléphonique entre Ministres de la Santé France et Royaume-Uni. - Point téléphonique entre Ministres de la Santé France et Croatie. - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé G7. - Tenue probable d'un Conseil de Défense Exceptionnel. - Vendredi 06/03 : - Réunion EPSCO.	44 nouveaux cas confirmés, 240 au total. 13/16 Länder (régions) touchés.
	Italie
	443 nouveaux cas, 2706 cas au total, 3^e pays du monde avec le plus de cas après la Chine et la Corée du Sud. - Fermeture des écoles jusqu'au 15 mars.
	Royaume-Uni
	34 nouveaux cas, 85 au total. - Annonce d'un plan de crise COVID-19 (03/03) à 4 phases (contain, delay, research, mitigate).
	Espagne
	47 nouveaux cas, 198 au total.
	Français à l'étranger
	Un deuxième patient a été diagnostiqué au Sénégal (Franco-guinéen résidant en Ile-de-France).
	Bateau de croisière
	Un passager ayant débarqué du bateau de croisière MSC Opera a été confirmé COVID-19 à son retour en Autriche. Des passagers français se trouvaient à bord.

Pour rappel : les messages DGS-Urgent à destination des professionnels de santé libéraux sont disponibles : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent>

1. Situation épidémiologique

Le 31 décembre 2019, l'OMS a été informée par les autorités chinoises de plusieurs cas de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan.



Nombre de cas confirmés cumulés par région OMS. Sources : OMS

En France:

285 cas confirmés en France dont 73 nouveaux cas depuis hier 16h. Parmi ces cas :

- 172 sont rattachés à un cluster documenté sur le territoire national :
 - o Les Contamines-Montjoie (Haute Savoie) : 6 cas confirmés
 - o La Balme de Sillingy (Haute Savoie) : 30 cas confirmés
 - o Crépy en Valois / Creil (Oise) : 99 cas confirmés
 - o Mulhouse (Haut Rhin) : 10 cas confirmés
 - o Bretagne : 14 cas confirmés
 - o Retour d'Egypte : 11 cas confirmés
- 52 à un voyage en zone à risque ;
- 65 sans exposition identifiée à ce stade.

Le sexe ratio homme / femme est de 1,1.

Tableau récapitulatif (à noter, **5 cas positifs en Guyane non comptabilisés**):

Région	Cas confirmés	Nouveau cas depuis hier
Auvergne-Rhône-Alpes	49	9
Bourgogne France Comté	16	3
Bretagne	23	4
Centre Val de Loire	0	-
Corse	0	-
Grand Est	38	25
Hauts de France	65	6
Ile de France	55	18
Normandie	2	0
Nouvelle Aquitaine	5	1
Occitanie	9	2
Pays de Loire	7	2
Provence-Côte d'Azur	13	3
Total Métropole	282	73
Guadeloupe	3	0
Guyane (5 cas non comptabilisés)	0	0
Martinique	0	0
Mayotte	0	0
La Réunion	0	0
Total Outre-Mer	3	0

A ce stade, aucun cas en Centre-Val de Loire, Corse, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna.

2. Analyse du risque, recommandation et définition de cas

Définition de cas **mise à jour le 03/03/2020** (cf annexe):

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

La région du Piémont en Italie a été ajoutée dans les zones d'exposition à risque.

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1 Mesures prises à l'international

3.1.1 En Chine

- Situation épidémiologique**

Le nombre de nouveaux cas confirmés est toujours en diminution en Chine.

3.1.2. En Europe

Italie

Situation épidémiologique en Italie le 04/03/2020 à 18h	
Nombres de cas confirmés	2706 (+443 depuis hier)
Nombre de décès	107 (+28 depuis hier)
Nombre de guéris	276 (+106 depuis hier)

Source : Ministère de la Santé italien (màj tous les jours à 18h)

MSC Opera

Un passager du bateau de croisière MSC Opera a été diagnostiqué COVID-19 le 03/03 après son retour en Autriche. Le bateau a navigué en Méditerranée orientale du 17 au 28 février. Le passager a débarqué le 28 février à Gênes, en Italie. Le bateau est actuellement en Grèce, entre le Pirée et Corfou, son prochain port d'escale. Des passagers français se trouvent à bord. Aucun passager ou membre d'équipage n'a signalé de symptômes grippaux à ce stade.

3.2. Mesures prises en France

3.2.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire).

Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

3.2.2. Gestion des cas groupés

Cas groupés dans le Haut-Rhin :

Contamination au cours d'un rassemblement religieux de plusieurs milliers de personnes du 17 au 24 février sur le site de l'église de la « Porte Ouverte chrétienne » dans le quartier de Bourtzwiller à Mulhouse. Les investigations sont en cours. Numéro de la CIP : 03 89 24 90 25.

Une conférence téléphonique a été organisée ce jour avec l'ARSGE dans le cadre de la gestion de ces cas groupés.

5 cas en Guyane ont été diagnostiqués aujourd'hui, en lien avec ce rassemblement évangélique. Une conférence téléphonique sera organisée ce jour avec l'ARS Guyane dans le cadre de la gestion de ces 5 cas importés.

3.2.3. Coordination interministérielle

- Activation de la cellule de continuité économique au MEF ;
- Conseil de défense le 04/03 ;
- Réunion Task force interministérielle le 04/03 :
 - Décret Premier ministre sur la réquisition des masques : décret n°2020-190 du 3 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 ;
 - Réouverture du Louvre ;
 - Rappel de la conduite à tenir dans le cadre d'un cluster ;
 - Anticipation sur les élections municipales.

3.2.4. Concernant l'offre de soins

- **Capacités de prise en charge**
 - Travail en cours pour diminuer les sollicitations au SAMU Centre 15 (risque de retard de prise en charge d'une urgence vitale avec l'embolisation des SAMU Centre 15).
 - Travail en cours sur la doctrine de prise en charge ambulatoire pour les cas COVID-19 non-sévères.
 - Travail en cours sur la réalisation d'une fiche décrivant la conduite à tenir par les employeurs et directeurs des établissements et services médico-sociaux en stade 2 de l'épidémie.
 - Travail en cours sur la définition de la stratégie de réponse en phase 3 des trois secteurs de l'offre de soins (hospitalier, libéral et médico-social).
 - Organisation d'un point téléphonique avec Saint Pierre-et-Miquelon, la DGOM, la MOM et le centre de crise sanitaire.

- Capacités de diagnostic
Poursuite du déploiement des capacités de diagnostic dans les établissements de santé de 2^e ligne.

3.2.5. Concernant les moyens sanitaires

- **Concernant les masques :**
 - Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé pour la population non malade et n'ayant pas voyagé dans les zones à risque : les mesures barrières (tousser dans son coude, usage de mouchoir unique, se laver régulièrement les mains) sont efficaces comme pour l'épisode de grippe saisonnière.
 - DGS urgent envoyé le 02/03 pour informer les professionnels de santé identifiés de la mise à disposition de masques chirurgicaux dans les officines.

3.2.2. Coordination avec les partenaires internationaux

Activation totale du mécanisme européen IPCR (réponse en cas de crise) le 02/03.

4. **Communication**

4.2. Messages aux partenaires

Messages DGS-Urgent aux professionnels de santé : 14/01 - information, 22/01 – conduite à tenir, 24/01 – information sur les 3 cas confirmés, 30/01 – nouvelle définition de cas et circuit de signalement, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 25/02 - informations actualisées, 27/02 - actualisation de la définition de cas de COVID-19 ; 02/03 – distribution de masques pour les professionnels de santé libéraux.

Messages MINSANTE aux ARS : 12/02 (MINSANTE 11 et 12) – synthèse et socle de la doctrine COVID-19 au jour de diffusion, désormais les MINSANTE liées au COVID-19 annulent et remplacent les précédents ; 23/02 : élargissement par SPF des zones d'exposition à risque, demande d'appui potentiel des ES siège de SAMU et demande aux services de réanimation et SMIT d'effectuer systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë un prélèvement biologique et RT PCR COVID-19 ; 25/02 : nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur le territoire national ; 28/02 : MINSANTE 16 : actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 01/03 : MINSANTE 17 - Actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 02/03 : MINSANTE 18 : ajustement de la doctrine d'information pour les Points d'entrée et état des stocks des masques chirurgicaux.

Messages MARS aux établissements de santé (22/01 – point de situation et prise en charge de cas suspects, 30/01 nouvelle définition de cas et circuit de signalement) et diffusion aux Ordres des professions de santé, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 23/02 : cf. MINSANTE du 23/02 ; 27/02 : MARS n°2020-7 : nouvelle définition des cas de COVID-19 ; 01/03 : MARS n°2020 08 : Nouvelle définition des cas de COVID-19 et prise en charge de ces patients ; **en cours : Nouvelle définition de cas et actualisation des recommandations sanitaires.**

28/02 : Diffusion au Conseil National de l'Ordre des Médecins, au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, à la CNAM, aux ES et aux PS de la lettre du 26/02 du Ministre des Solidarités et de la Santé concernant la Mobilisation face au coronavirus.

4.3. Information au public

Affichage et médias : Diffusion de spots TV, **audio** sur les mesures barrières (MSS/SpF) ;

Publication et information du public : Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ. **Mise à jour en cours des affiches voyageurs, gestes barrières et adaptation et traduction des recommandations**, mise en ligne de fiches pour : (1) les

livreurs de produits de santé, (2) les employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile, y compris les personnes en parcours d'asile, (3) recommandations de suivi de la température (02/03). Fiches pour les employeurs ayant des personnels salariés/bénévoles en contact direct avec le public, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, directeurs d'instituts et d'écoles en travail social (03/03) ; [fiches pour les assistantes maternelles, assistants parentaux, établissements d'accueil des jeunes enfants, établissements et services de protection de l'enfant](#) (04/03).

Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Publication de communiqué de presse MSS (24/01 – confirmation des cas confirmés en France) ; 08/02 – CP MSS (+ CP ARSARA sur les 5 cas confirmés) ; 26/02 – CP MSS sur les 5 nouveaux cas ; [CP quotidien à compter du 03/03](#).

Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert) active depuis le 01/02/2020 9h00 : 0 800 130 000. Ouverte 7/7, 24h/24.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

5. Perspectives

Prochaines échéances :

- Jeudi 05/03 :
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Royaume-Uni.
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé France et Croatie.
 - Réunion téléphonique entre Ministres de la Santé G7.
- Vendredi 06/03 :
 - Réunion EPSCO.

6. Questions/réponses

Quels sont les établissements de santé qui bénéficient du déstockage de masques chirurgicaux ?

Les établissements de santé pouvant prendre en charge des patients COVID-19 sont prioritaires (157 ES à ce jour).

Pourquoi certaines pharmacies n'ont reçu aucun masque d'Etat ?

L'opération se déroule sur toute la 1^{ère} semaine de mars, jusqu'à samedi.

Peut-on préparer soi-même une solution hydroalcoolique selon la « recette » de l'OMS ?

Le Ministère de la Santé a saisi l'ANSM sur le sujet de la dérogation pour la réalisation de cette préparation selon la formule OMS.

Le sujet est en cours d'investigation par l'ANSM, nous reviendrons rapidement vers vous avec les éléments de réponse.

Comment me connecter à Symbiose (ARS)?

Si vous ne retrouvez pas le mail de confirmation d'inscription qui vous avait été envoyé, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ». L'email d'inscription est la BAL alerte de votre ARS (différent de votre login).

Lien vers Symbiose : https://symbiose.social.gouv.fr/jcms/c_2019677/fr/covid-19

Annexe 1: Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 et zones d'exposition à risque en date du 03/03/2020 (SpF)

Les modifications suivantes ont été apportées par rapport à la version du 26/02/2020 :

- La définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19
- La formulation concernant les signes de détresse respiratoire aiguë a été légèrement modifiée.

Cas possible

- a) Toute personne présentant des signes cliniques d'**infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre**,

ET

Ayant voyagé ou séjourné **dans une zone d'exposition à risque** dans les **14 jours** précédant la date de début des signes cliniques :

- La [liste des zones d'exposition à risque](#), définies comme les pays pour lesquels une transmission communautaire diffuse du SARS-CoV-2 est décrite, est disponible sur le site internet de Santé publique France ;
- Au cas par cas et après consultation de Santé publique France, une exposition avérée ou potentielle à un événement de type cluster (chaîne de transmission de taille importante), documenté hors de ces zones d'exposition à risque, pourra aussi être considérée.

- b) Toute personne présentant des signes cliniques d'**infection respiratoire aiguë** dans les **14 jours** suivant **l'une des expositions suivantes** :

- Contact étroit¹ d'un cas confirmé de COVID-19 ;
- Personne co-exposée, définie comme ayant été soumise aux mêmes risques d'exposition (c'est-à-dire un voyage ou séjour dans une [zone d'exposition à risque](#)) qu'un cas confirmé.

- c) Toute personne, même sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19, présentant :

- Une pneumonie pour laquelle une autre étiologie a été préalablement exclue sur la base de critères cliniques, radiologiques et/ou virologiques et dont l'état clinique nécessite une hospitalisation, OU
- Des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au SDRA (Syndrome de détresse respiratoire aiguë) dans un contexte possiblement viral et sans autre étiologie évidente d'emblée.

¹ Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats.

Cas confirmé

Toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.

Continent	Pays
Asie	Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao)
Asie	Singapour
Asie	Corée du Sud
Asie	Iran
Europe	Italie : régions de Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Piémont

Annexe 2 : Carte des cas confirmés, en fonction des lieux d'hospitalisation (données extraites de GoData en date du 03/03)

